

L'ANSOISIEN

Revue d'informations municipales
DÉCEMBRE 2023

**INAUGURATION
DU PARC DU COIGNET**

**VOIRIE, QUI EST
RESPONSABLE DE QUOI ?**



ÉDITO



Chères Ansouisiennes, chers Ansouisiens,

Dans un contexte de fortes tensions internationales et de hausse des prix généralisée, les occasions de se réjouir se font rares ces temps-ci. L'inauguration du parc paysager du Coignet le 14 octobre dernier a pourtant été l'un de ces moments précieux. Une parenthèse joyeuse et décontractée qui nous a permis d'envisager l'avenir un peu plus sereinement. La fête a été belle et les arbres de cet espace naturel ne demandent maintenant plus qu'à pousser. Merci à nos petits écoliers, aux membres du verger conservatoire et à tous ceux qui ont œuvré à la plantation du site. Nul doute qu'il contribuera bientôt à renforcer l'attractivité d'Ansois, qui vient d'être confirmé – sans aucune réserve – parmi les Plus beaux villages de France.

Lieu de vie, de rencontre et de détente, le parc du Coignet a, dans la foulée de son inauguration, accueilli la toute première édition des Fruitanilles. Organisé par l'association Libellules & Coccinelles, ce marché fruitier a aussitôt trouvé son public. Pas moins de 25 candidats ont ainsi participé à son concours de confitures ! Autant dire que l'évènement a d'ores et déjà pour vocation d'être reconduit tous les deuxième week-end de novembre, aux alentours de la Sainte-Catherine

On oublie souvent que nous avons la chance de vivre dans un cadre préservé et privilégié. Bien sûr, la fermeture partielle du

pont du château contrarie encore nos déplacements, mais croyez bien que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour accélérer les procédures. Évidemment, la hausse des taxes foncières n'aura pas manqué de contrarier les propriétaires, mais la municipalité y est totalement étrangère comme vous le lirez dans les pages suivantes. Le mildiou, lui, a fait de gros dégâts dans les vignes cette année mais la récolte a été malgré tout correcte et la qualité est au rendez-vous. Bref, ce ne sont jamais les motifs de contrariété qui manquent, allant parfois jusqu'à nous opposer les uns aux autres. Alors que dans le même temps la nature nous éblouit de ses couleurs d'automne et tente de nous rappeler à l'essentiel.

2023 tire déjà à sa fin. Certains des projets municipaux se sont concrétisés durant l'année tandis que d'autres n'ont pas encore abouti. Qu'on se rassure, ils verront bien le jour en 2024. La rénovation du mobilier de l'église Saint-Martin est d'ailleurs d'ores et déjà engagée.

Tous les membres du conseil municipal s'associent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes !

GÉRAUD DE SABRAN PONTEVÈS
Maire d'Ansois

AU SOMMAIRE

de ce numéro

ÉDITO 2

ACTUALITES COMMUNALES 3
Inauguration, augmentation et autres informations

ON EN PARLE 7
Le classement de la voirie

CONSEIL MUNICIPAL 8
Ce qui a été débattu et décidé ces derniers mois...

L'ANSOISIEN

Revue d'informations de la mairie d'Ansois
Place St-Elzéar 84240 Ansois
04 90 09 83 79
ansouisien@ansouis.fr
www.ansouis.fr

Directeur de la publication : Géraud de Sabran Pontevès
Photos : Didier Bouard, Franck Tourniaire et D.R.

Impression et conception graphique :
Mad Print
2769 G Chemin de St-Martin 84160 Cucuron
09 54 49 60 61

ACTUALITÉS



INAUGURATION DU PARC DU COIGNET

Ses arbres ne demandent plus qu'à grandir, tout comme les enfants mis à l'honneur lors de son inauguration. Le parc paysager du Coignet a servi de cadre à une belle fête le 14 octobre dernier.

Tous les Ansousiens y était bien sûr conviés, mais les plus jeunes ont pu bénéficier d'attentions particulières à grand renfort de barbe-à-papa, pâtisseries et autres animations qui leur étaient spécialement destinées. Logique pour l'inauguration d'un parc dont ils seront les premiers à pouvoir profiter pleinement dans quelques années. Mais les adultes n'ont pas été oubliés pour autant, avec notamment un concert de

jazz et la présence de deux chevaux de traits pour des démonstrations de débardage et de travaux agricoles. L'association Libellules & Coccinelles, en charge du verger conservatoire, ne s'est évidemment pas faite prier pour le faire visiter et le commenter. Un espace que les enfants connaissent déjà bien, puisqu'ils ont contribué à sa plantation au mois de mars ! À noter également la présence de la Lub'ambule, la caravane d'information du Parc naturel régional du Luberon. Elle a pour mission de sensibiliser les habitants à la richesse des patrimoines naturels et culturels locaux et la nécessité de les préserver. Un message parfaitement en accord avec la création de ce nouvel lieu, désormais pleinement accessible à tous

TAXE FONCIERE, UNE ENVOLEE DONT ANSOUIS SE SERAIT BIEN PASSÉ

Les propriétaires n'ont pu que constater la forte hausse de leur taxe foncière en 2023. Une mauvaise surprise qui ne doit pas faire oublier que la commune d'Ansois, elle, n'a pas augmenté son propre taux d'imposition depuis des années !

La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, désormais effective pour l'ensemble des foyers fiscaux, aura été un cadeau de courte durée. La taxe foncière, dont sont redevables tous les propriétaires d'un bien immobilier, a connu cette année sa plus forte augmentation depuis 1986 : + 7,1 %... au minimum !

Calcul savant. La base de calcul de la taxe foncière est le loyer annuel théorique que la propriété concernée pourrait rapporter si elle était louée. On parle de valeur locative. Mais la formule employée date de 1970, aussi le gouvernement procède-t-il à un rattrapage depuis 2018. La base de calcul est ainsi réévaluée annuellement au mois de novembre en fonction de l'indice des prix à la consommation de l'Insee (Institut nationale de la statistique et des études économiques). Or l'inflation en novembre 2022 était alors nettement plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui, puisqu'elle est "retombée" à + 4,9 % sur un an au mois d'août dernier.

Fiscalité locale. L'autre paramètre à prendre en compte est que la taxe foncière est en réalité plurielle. Si le propriétaire ne la paie qu'au seul Trésor public, d'autres administrations et services publics s'en partagent le montant. À commencer par la commune et l'intercommunalité – COTELUB en ce qui nous concerne. Une partie sert également à payer l'enlèvement des ordures ménagères, les travaux routiers de la région et la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Chaque année, chacun de ces organismes vote un taux de prélèvement de la taxe foncière lui revenant. Il faut alors multiplier le montant de base par chacun de ces taux, puis additionner les résultats pour obtenir le montant final. Auquel il faut encore ajouter les frais de gestion de la fiscalité locale perçus par l'État...

Dans un contexte de flambée des prix de l'énergie, d'inflation généralisé mais également de dégel du point d'indice des agents publics, quelque 5 000 communes françaises ont vu cette année leur budget mis à mal. Elles se sont retrouvées contraintes d'augmenter leur taux de prélèvement. C'est localement le cas à Lauris (+ 3,2 %), Lourmarin (+ 3,7 %) ou Mirabeau (+ 9,7 %). COTELUB de son côté n'y a pas échappé même si son taux, passé de 1,18 à 1,87 % (soit + 37 % !), reste heureusement assez faible.

17 ans sans augmentation. Et à Ansois, alors ? Lors du conseil municipal du 13 avril dernier, il a une nouvelle fois été décidé de ne pas augmenter les impôts. Il en va ainsi depuis 2007 grâce à une gestion rigoureuse des deniers de la commune. Grâce aussi à des investissements soigneusement étudiés, qui sollicitent toutes les aides et subvention possibles. Inchangé en 2023, donc, notre taux d'imposition communal sur le foncier bâti reste fixé à 32,11 %. À titre de comparaison, il est de 29,93 % à Cucuron, 31,63 % à la Tour-d'Aigues, mais 44,88 % à Pertuis.

L'ÉCOLE S'ÉQUIPE

Les parents d'élèves l'ont découvert à l'angle de la porte d'entrée de l'école. Après celui installé dans un renforcement de la façade de la mairie, le second défibrillateur cardiaque d'Ansois, accessible à tout moment, est désormais en place ! Cet appareil a une double fonction : il permet d'analyser le rythme cardiaque d'une personne inanimée pour ensuite, éventuellement, faire repartir l'activité de son cœur. Les battements de dernier ayant pu devenir anarchiques suite à un choc ou une attaque. L'utilisation du défibrillateur ne nécessite pas de compétences médicales, puisqu'une fois allumé l'appareil communique lui-même des instructions orales. N'importe quel citoyen peut ainsi venir au secours d'une personne en détresse.



Dans un tout autre registre, des composteurs fournis par la communauté de communes COTELUB ont également été mis en place à côté de la cantine pour la rentrée. L'équipement se compose 3 gros bacs : un pour les déchets alimentaires, un pour des copeaux qui serviront à les recouvrir, et enfin un 3ème pour transvaser les déchets qu'il faut laisser vieillir avant d'épandre le compost, par exemple au pied des fruitiers du parc paysager du Coignet. Un panneau explicatif vient couronner le tout, mais COTELUB a même proposé de faire des interventions pédagogiques sur l'utilisation du composteur auprès des écoliers.

VOUS AUSSI, PASSEZ À L'ORANGE !

Leur mission n'est pas toujours bien connue alors qu'elle est pourtant essentielle. Ce que n'a pas manqué de rappeler M. le maire aux 12 membres du Comité communal des feux de forêt (CCFF) à l'occasion d'un apéritif venu clôturer une année heureusement calme. Peut-être parce que ces bénévoles habillés d'orange se sont justement relayés tout l'été pour patrouiller en binôme à bord d'un 4x4 porteur d'eau, assurant ainsi une forme de surveillance rapprochée de la forêt. Avec de surcroît un rôle pédagogique important auprès du public, notamment les promeneurs.

Notre commune possède un important territoire boisé, évidemment très sensible au risque d'incendie. D'où l'importance de se tenir aux avant-postes et d'être ainsi en capacité d'alerter les sapeurs-pompiers à la moindre fumée suspecte, puis d'intervenir avant même leur arrivée. Sachant que sur un départ de feu, les premières minutes sont cruciales. Problème : si l'effectif du CCFF d'Ansois est à peu près stable depuis quelques années, il ne permet d'assurer des rondes que les week-ends et jours fériés de juin à septembre. Or avec des printemps de plus en plus chauds et des automnes toujours plus secs, la période à risque ne cesse de s'allonger.

Vous vous sentez concerné par la protection de la forêt et de l'environnement ? Le CCFF est ouvert à tous : jeunes (à partir de 16 ans révolus) ou moins jeunes, actifs ou retraités, Ansoisiens de longue date ou néoruraux. La seule condition indispensable est de disposer d'un minimum de temps libre. La formation est assurée en interne, notamment par un pompier professionnel membre de l'équipe. D'autres sessions sont proposées à l'échelle départementale :

conduite 4x4, lutte contre l'incendie, secourisme, cartographie... Plus de renseignements auprès de Christian Sola au 06 46 01 50 92.



TÉLÉRELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Le SIVOM Durance-Luberon s'apprête à équiper tous ses abonnés de nouveaux compteurs d'eau électroniques, capables de relever les consommations à distance. Certains villages du Pays d'Aigues ont déjà été pourvus, Ansois le sera prochainement. Pour l'utilisateur, c'est l'assurance d'une facturation semestrielle réelle et non plus estimée. C'est aussi la possibilité, après création d'un espace personnel sur le site internet de l'opérateur, d'optimiser sa consommation et d'anticiper son budget. C'est enfin l'assurance d'être alerté par mail et SMS en cas de suspicion de fuite. Vous n'aurez plus à être dérangé par un agent, un module radio installé sur le compteur collectera les informations de votre consommation et les transmettra à un centre de traitement des données. Elles seront ensuite consultables au jour le jour sur internet.

Pour créer votre espace, rendez-vous sur www.duranceluberon.fr.

LE DÉBROUSAILLEMENT ? C'EST LE MOMENT DE S'Y (RE)METTRE

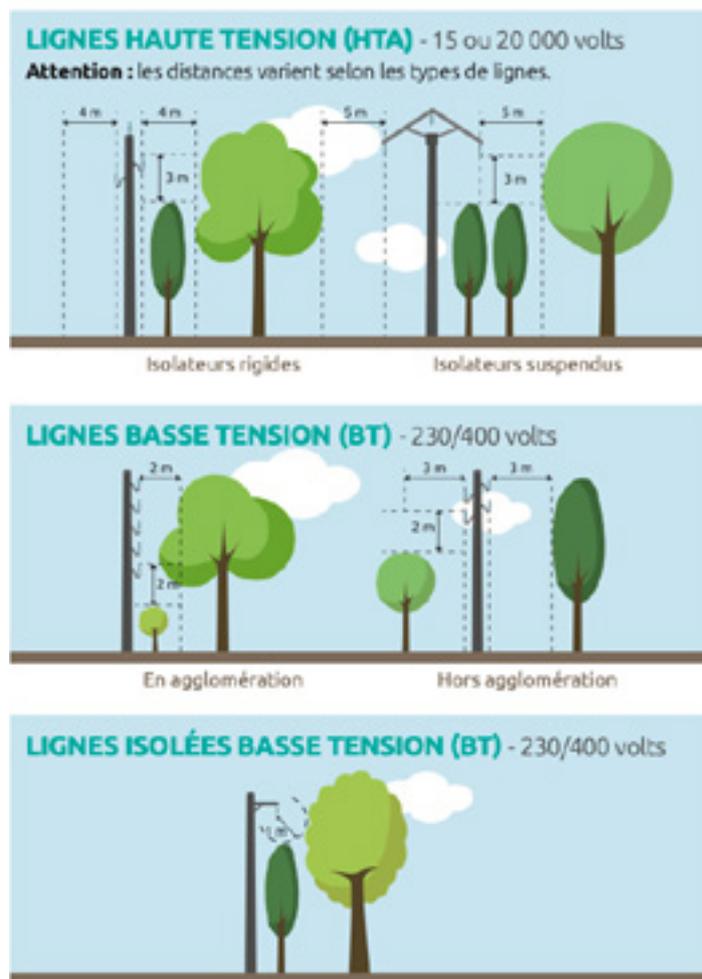
Cette activité se déroule idéalement de septembre à fin mars, en sève descendante et en dehors de la période de reproduction des oiseaux. C'est une obligation légale en bien des circonstances.

En Vaucluse, le débroussaillage concerne tous les propriétaires de constructions mais également de terrains situés à moins de 200 m de bois, forêts ou plantations. Ils sont donc nombreux à Ansouis ! En zone urbaine, l'intégralité du terrain doit être nettoyée. En campagne, les abords des bâtiments doivent être dans un rayon de 50 m, et 10 m de part et d'autre des chemins d'accès. Les arbres en densité excessive doivent être coupés, chaque houppier devant être distant d'au moins 2 m des houppiers voisins. Les branches situées à moins de 2 m de hauteur doivent être élaguées. Aucune ne doit surplomber un toit, qui doit être tenu à 3 m minimum de toute végétation. Ne pas s'être conformé à ces obligations après le 31 mai de chaque année est puni d'une amende de 4ème classe (135 €). La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR. De plus, en cas de sinistre, non seulement votre assurance ne prendra pas forcément en charge tous les dommages, mais votre responsabilité dans la propagation de l'incendie pourra être engagée. Notez enfin que dans le cadre d'une location, ces frais d'entretien sont à la charge du locataire.

Votre propriété est traversée par une ligne électrique ? Là encore, l'élagage des arbres vous incombe. Y compris de ceux qui, plantés en bordure de votre terrain, viendraient à s'approcher de trop près d'un câble situé en bordure. C'est suite à l'irrespect de cette obligation qu'une partie du village s'est retrouvée privée d'électricité à plusieurs reprises cet été. Mais attention : cette opération peut être dangereuse si les branches sont d'ores et déjà trop proches de la ligne, et plus encore si elles sont déjà en contact. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter Enedis, le gestionnaire du réseau électrique en France, et déclarez gratuitement vos travaux sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr. Un dernier conseil de bon sens : le meilleur moyen de ne pas se

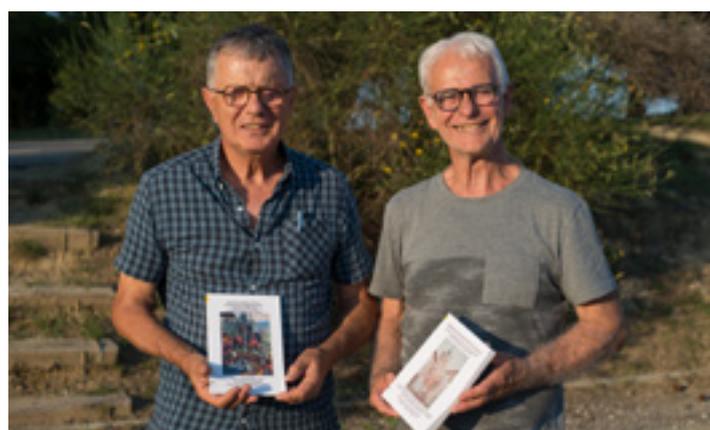
retrouver confronté à ce problème, c'est encore de ne pas planter d'arbre sous et à proximité d'une ligne, en tenant bien compte de son développement futur. Puis de pratiquer régulièrement une taille douce et sélective.

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)



PAGES D'HISTOIRE

Ansouis Patrimoine vient d'éditer un nouveau livre co-signé par Lionel Guin et Jean-Claude Bonnet : « Chroniques des municipalités d'Ansouis, histoire des réglementations et chronologie des conseils communaux depuis 1540 ». Celui-ci s'appuie pour



partie sur le précédent travail d'un certain Albert Point, instituteur au village avant la Grande Guerre. Grièvement blessé le 25 août 1914, il décèdera le 31 du même mois, laissant derrière lui un ouvrage qu'il espérait voir publié. Celui-ci listait les élus et les différents règlements en vigueur durant l'Ancien Régime. Ces précieuses informations, Lionel Guin et Jean-Claude Bonnet les ont recoupées et complétées avec d'autres du début du XVIe siècle. À quoi s'ajoute toute une partie plus spécifiquement consacrée à l'année 1577, fruit de leurs recherches dans les archives municipales. Elle raconte le quotidien d'une communauté au milieu des guerres de religion, s'efforçant de survivre dans les malheurs du temps. Ce livre est disponible dans différents points de vente : à la mairie, chez Juliet's, chez M.Regen le marchand de journaux/tabac, au musée extraordinaire ainsi qu'à la bibliothèque Millesfeuilles. Vous pouvez également le commander directement en ligne : www.helloasso.com/associations/ansouis-patrimoine/paiements/les-chroniques-des-municipalites-d-ansouis

PREMIÈRE ÉDITION DES FRUITANILLES

Le 11 novembre dernier, de l'autre côté du village mais toujours sous un soleil automnal radieux, l'association Libellules & Coccinelles a lancé la première édition des Fruitanilles, un marché fruitier appelé à être reconduit chaque année à la même période. La manifestation, organisée près du verger conservatoire du Coignet a regroupé des pépiniéristes, des grainetiers, des producteurs locaux de miel, de vin, de noisettes, ou encore d'aromates, d'huiles essentielles et autres hydrolats. Un stand restauration était également prévu.

Mme Chanourdie, présidente de l'association, se montre satisfaite du succès de cette première édition : « Nous avons accueilli une vingtaine d'exposants et les visiteurs ont répondu présent. Avec un pic de fréquentation en milieu d'après-midi, au moment de récompenser les lauréats du concours de confitures maison ». Pas moins de 25 pots que le jury, composé d'élus et de commerçants du village, a dû goûter, noter, puis départager. Ont finalement été récompensées Mesdames Bareyt (médaille d'or), Lecomte (argent) et Sola (bronze), respectivement primées pour leurs confitures à l'ananas, à la figue et à ... la pomme de terre. « J'ai découvert cette surprenante recette cet été lors d'un séjour dans les Alpes » explique Mme Sola, toute prête à la partager elle-même. « Je ne pensais pas du tout séduire les goûteurs et être sur le podium ! Je tâcherai de conquérir à nouveau les papilles du jury l'année prochaine. » La compétition est d'ores et déjà ouverte : à vos chaudrons !



UN 11 NOVEMBRE ENSOLEILLÉ

La cérémonie du 11 Novembre a attiré cette année un public nombreux, sans doute sensible au terrible retour de la guerre en Europe comme au Proche-Orient. La mémoire des Poilus de 14-18, et plus largement celle des victimes des conflits armés qui ont endeuillés notre histoire récente, a été célébrée par Mme Anne-Marie Schiavo Molard. Éluë lors du renouvellement complet du bureau en mars dernier, la nouvelle présidente de l'Amicale des anciens combattants et du souvenir a la ferme volonté de faire perdurer cette association jusqu'à ses 50 ans au moins. Elle n'a donc pas manqué de décorer son ancien président, M. Pierre Bohringer, ainsi que l'un de

ÉTAT CIVIL

Mariages

Sophie ALLEMAND et Bassir ABDULAZISSE
le 06/05/2023
Nathalie QUESSADA et Emmanuel CAGNIART
le 12/05/2023
Léa PISCIOTTA et Mickael PORTALES
le 17/05/2023
Reseda VINCENTI et Olivier RANUCCI
le 27/05/2023
Sophie REDON et Johann LAVIALE le
03/06/2023
Catherine PASCAL et Philippe FRANCESCHI
le 10/06/2023
Isabelle CLEMENT et Adrien VACHIER-MOULIN
le 12/08/2023
Imke TEEUWISSE et Theodoor ZILKENS
le 29/09/2023
Christel JOLLIVET et Jean Michel LIEBELT
le 18/10/2023

Naissances

Lyla Aissajonsaba Cheikhou NDIAYE ROUSTANG
le 17/03/2022
Esmée Marcie VIGER GAMBRA le 25/05/2022
Diane GRAMONT CATUOGNO le 31/10/2022
Joachim BARENNE le 02/11/2022
Talya PATCHAY le 21/02/2023
Augustin LAURENT TROUCHET le 23/02/2023
Alba DI TUCCI le 10/05/2023
Margaux HERY le 18/06/2023
Leia MEYSSONNIER le 08/09/2023
Louisa LACROIX le 09/09/2023

Décès

André LAROQUE le 27/12/2022
Michael HANKINS le 14/02/2023
Rémi CABRIERES le 02/05/2023
Jean-François FAUCARD le 20/06/2023
Louisette AUGIER le 06/07/2023
José BON le 30/10/2023



ses piliers historiques, M. Guy Tourniaire, tous deux vétérans de la guerre d'Algérie. Un apéritif offert par la municipalité est venu conclure la manifestation.

POUR NE RIEN LOUPER DE L'ACTUALITÉ COMMUNALE

Toujours pas connecté à PanneauPocket ? Si vous ne l'avez pas déjà fait, téléchargez cette application gratuite sur votre smartphone. Vous recevrez alors, de façon parfaitement anonyme, toutes les informations mises en ligne par la mairie : loisirs, arrêtés municipaux et préfectoraux, alertes... Restez connectés avec Ansois !

ON EN PARLE ... CHACUN SA ROUTE !

La mairie ne peut pas toujours intervenir sur la voirie. Et ce pour une bonne raison : les voies de circulation et autres chemins disposent de statuts différents, qui déterminent la responsabilité de leur entretien voire leurs conditions d'accès.

On les emprunte à longueur de temps en voiture, à pied ou à vélo, sans trop se soucier de savoir qui en a la charge. Jusqu'au jour où apparaît un nid-de-poule, un panneau d'interdiction ou une coulée de boue que l'on vient signaler en mairie. Laquelle n'est pas toujours en capacité d'intervenir à cause du statut de la voie de circulation en question. Présentation des différents cas de figure.

LA ROUTE DÉPARTEMENTALE (RD)

Comme son nom l'indique, elle est placée sous la responsabilité du département en raison de son importance et de sa fréquentation. Dans le Vaucluse, 4 agences routières – dont celle de Pertuis – gèrent ce domaine public, son entretien et sa surveillance. Elles réalisent également des études pour les opérations d'aménagement et de sécurisation. Les réparations courantes et les interventions de première mise en sécurité, elles, sont du ressort des 11 centres d'entretien et d'exploitation routiers. Dont celui de Lauris qui intervient sur les 3 départementales que compte Ansouis : la RD37, la RD56 et la RD135.

Subtilité : la réglementation (vitesse notamment), la signalisation et le nettoyage de la chaussée sont du ressort de la mairie à l'intérieur de l'agglomération. C'est le cas de la RD37 qu'enjambe le tristement fameux pont du château....

LES RUES

La voirie du village, calades comprises, est entretenue par la municipalité. Les riverains ont cependant le devoir de veiller à l'état des abords immédiats de leurs habitations : nettoyage et éventuel déneigement des pas de porte, comme l'arrosage des plantes, sont sous leur responsabilité. L'ensemble de ces rues, places et autres impasses constitue le domaine public, qui est un bien commun inaliénable. Nul ne peut se l'approprier sans autorisation, mais il peut être mis à disposition moyennant le versement d'une redevance. C'est le cas des terrasses de bars et de restaurants, par exemple. Les plantations et autres pots de fleurs, eux, ne sont autorisés contre les murs que s'ils ne gênent pas le passage.

LES VOIES COMMUNALES (VC)

Affectées à la circulation, elles desservent plusieurs habitations et ont à ce titre été classées dans le domaine

public routier par le conseil municipal. Ce qui ne signifie pas qu'elles doivent être forcément goudronnées : la commune a simplement la responsabilité de les maintenir en état carrossable. Les riverains de ces voies, eux, ont pour obligation d'en entretenir les abords. Ils doivent notamment tailler leurs végétaux pour ne pas réduire le passage ou la visibilité, et veiller à la bonne évacuation de leurs eaux pluviales. Par ailleurs, la vidange des piscines sur les voies publiques est formellement interdite ! Votre responsabilité peut être engagée dès lors que des désordres sont constatés : bosses provoquées par des racines d'arbres plantés trop près des limites séparatives, haies envahissantes, passage d'engins lourds et/ou de chantier...

LES CHEMINS RURAUX

Ouverts pour favoriser les travaux agricoles et autres petits déplacements, ils desservent parfois des habitats diffus ou font office de raccourcis. Même s'ils traversent parfois des propriétés privées, nul n'est en droit d'en interdire le passage. La municipalité n'a toutefois pas l'obligation légale d'en assurer l'entretien voire la réfection. Cette responsabilité incombe aux riverains et aux agriculteurs qui les empruntent pour rejoindre leurs parcelles.

LES CHEMINS D'EXPLOITATION ET CHEMINS PRIVÉS

Ils traversent des terrains privés pour accéder à une habitation ou encore desservir des terres exploitées. La présence de marcheurs, de chasseurs ou de vététistes y est souvent tolérée, mais leur passage peut être interdit par un simple panneau éventuellement assorti d'une barrière. Nul ne peut alors les emprunter, sauf servitude de passage concédée à d'autres utilisateurs identifiés. L'entretien est évidemment à la charge du ou des propriétaires.

LES PISTES DE DÉFENSE DE LA FORÊT CONTRE LES INCENDIES (DFCI)

Créées par arrêté préfectoral pour assurer la surveillance et la protection des forêts, elles sont strictement interdites à la circulation des véhicules à moteur. Et ce même en l'absence de barrière, ou si cette dernière est ouverte : amende de 135 € à la clef ! L'entretien des DFCI d'Ansouis incombe au Syndicat mixte forestier du département de Vaucluse.

CONSEIL MUNICIPAL



Ce qu'il faut principalement retenir des derniers conseils municipaux. Les procès-verbaux sont consultables sur les panneaux d'affichage de la commune, en mairie, ainsi que sur le site www.ansouis.fr à la rubrique Mairie -> Les conseils municipaux.

- REUNION DU 13 AVRIL -

Urbanisme

Michel Chanourdie – Chemin du Long Bosquet – Panneaux photovoltaïques – Déclaration préalable du 30/03
Michel Audibert – RD 56 – Panneaux photovoltaïques – Déclaration préalable du 30/03
Gérard Offray – Rue du Vieux Moulin – Réfection mur de clôture – Déclaration préalable du 03/04
SCI Adonis – Bd des Platanes – Aménagement d'un local commercial – Permis accordé le 04/04
Sarah Cooper – Chemin du Vieux Moulin – Piscine – Permis accordé le 06/04

Finances

Le compte de gestion et le compte administratif relatifs à l'exercice 2022 sont approuvés. Ainsi que le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, dont le montant total s'élève à 3 061 436 €. Cette année encore, il est décidé de ne pas augmenter le taux des taxes communales (voir article en pages Actualités).

Urbanisme

Les divisions foncières sur l'ensemble des zones classées naturelles et agricoles du PLU d'Ansouis seront désormais soumises à déclaration préalable. Ceci afin de contrarier le morcellement des espaces agricoles et naturels au profit d'installations et d'occupations illégales. Cette démarche vise à lutter contre l'urbanisation sauvage et permettra à la commune d'encadrer les divisions si celles-ci, par leurs importances, le nombre de lots ou les travaux qu'elles impliquent, sont de nature à compromettre le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques.

Modification de statuts

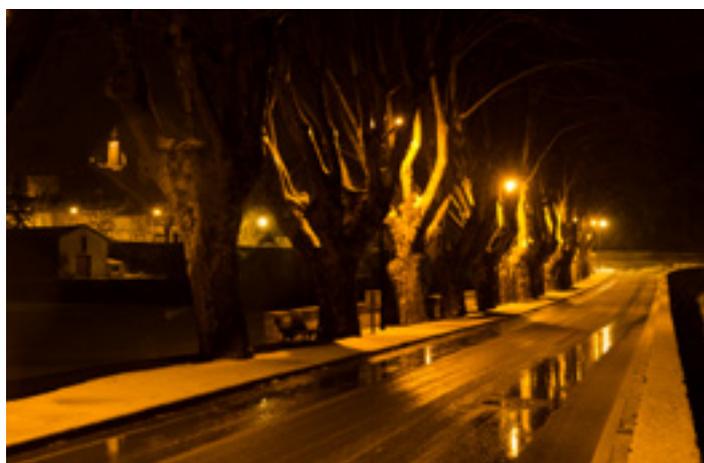
Vote en faveur de nouvelles compétences données à COTELUB pour amplifier son action dans le domaine économique : soutien aux acteurs culturels participant au rayonnement touristique du territoire, ainsi que création, gestion et soutien aux tiers-lieux.

Points divers

Participation des élus au conseil d'école, où un point complet a été fait sur ses multiples activités. Un questionnaire national adressé aux parents d'élèves révèle que 98% des Ansouisiens sont satisfaits de leur école.

La transition écologique de l'éclairage public d'Ansouis a été examinée avec le Syndicat d'électrification vaclusien. L'objectif est de rénover l'ensemble des points lumineux en

1 ou 2 ans afin de tout équiper en leds. Les travaux devraient débuter dès l'automne. Il est aussi proposé de diminuer l'intensité lumineuse de 40, voire 50% entre minuit et 6h du matin. Par ailleurs des enfouissements complémentaires de lignes électriques ont été demandés.



Des sessions d'informations du Comité communal des feux de forêt (CCFF) se sont déroulées à Ansouis les 22 mars et 1er avril en présence des pompiers et de l'Office National des Forêts. Environ 70 personnes y ont participé. Un bilan des feux de forêt dans le Vaucluse a été présenté.

Rappel de la réglementation en vigueur sur les pistes de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) des collines d'Ansouis et Villelaure : réservées à l'usage des professionnels de la forêt, elles sont en toutes saisons interdites à la circulation publique ! En cas d'infraction, 135 € d'amende pour le conducteur d'un véhicule motorisé circulant ou stationnant sur une voie interdite d'accès et jusqu'à 1 500 € pour circulation hors chemin. Les contrôles vont être renforcés.

L'association des Plus beaux villages de France compte désormais 172 villages labélisés. Elle s'empare des thématiques de la mobilité douce, du slow tourisme, ainsi que des énergies renouvelables et de la transition écologique.

Le SIVOM a commencé l'installation de compteurs de télé-relevé de consommation d'eau sur la commune de La Bastidonne. Son président propose de commencer à augmenter le tarif petit à petit pour ne pas subir une grosse augmentation d'un coup.

Le Parc du Luberon a voté son budget (8 M d'€) avec 2 aides exceptionnelles des départements du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence. L'aménagement du château de Buoux est rendu possible grâce à deux emprunts (4,3 M d'€).

- REUNION DU 1^{er} JUIN -

Urbanisme

Jordane Lecomte – RD 56 – Création chambre + salle de bain sur garage – Permis accordé le 21/04

Michel Chaumette – Chemin des Écoliers – Piscine – Déclaration préalable du 01/06

Ressources humaines

Un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps plein est créé à la place d'un temps partiel.

Social

La Convention territoriale globale 2023-2027 est signée avec la Caisse d'allocations familiales. Elle définit les orientations stratégiques des 16 communes membres de COTELUB en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale pour une meilleure offre de services aux familles.

Subventions

L'association La Naïve présentera le 17 novembre après-midi un spectacle intitulé Nasr Eddin en vadrouille pour les enfants de l'école, puis le soir un autre spectacle intitulé Poilu Show sur la guerre 14/18 à l'attention du grand public. Une convention est signée et la somme de 500 € débloquée au titre de cette manifestation.

Afin de soutenir financièrement les cotisations d'assurance des agents du centre de secours ainsi que leurs retraités, 240 € sont attribués aux sapeurs-pompiers de Cucuron, qui interviennent si besoin sur le territoire d'Ansois.

500 € sont versés à l'association Basilic Diffusion, qui organise durant l'année scolaire des séances de cinéma pour les écoliers selon un programme défini avec les professeurs et la directrice. Cette année, 5 séances sont programmées pour un total cumulé de 207 élèves. Une convention prévoit, à raison de 3 € par élève, d'octroyer une subvention de 621€ maximum. Si le nombre d'enfants présents est moindre, la facturation portera sur le nombre effectif ayant participé aux séances.



Protection de la forêt

Ansois renouvelle son adhésion à l'association des communes forestières de Vaucluse. L'occasion de rappeler l'obligation de débroussaillage pour les propriétaires et le projet d'acquisition de parcelles forestières par la commune en relation avec les services de l'Office national des forêts (ONF). Drapeaux, panneaux et affiches seront installés à l'entrée de la piste DFCl de l'ubac, afin de restreindre voire interdire la fréquentation du massif durant la saison estivale. Des brigades à cheval effectueront des rondes pour seconder gendarmes et agents ONF

Points divers

Motion pour que la Région s'engage à ne plus supprimer de lignes de transport en commun en zones rurales et péri-urbaines.

Un habitant sollicite la mise à disposition d'un broyeur végétal collectif, mais la commune n'a pas la compétence de la gestion des déchets vert qui est transférée à COTELUB. Un tel broyeur est déjà à la disposition du public (ayant une carte d'accès) au Pôle environnement, où il est possible de broyer ses végétaux et récupérer les copeaux.

À COTELUB ont été évoqué plusieurs dossiers autour de l'Établissement public foncier pour la commune de La Tour-d'Aigues, qui envisage de racheter des locaux ou des commerces dans le centre du village.

Un recensement des vérifications techniques périodiques des bâtiments a été réalisé par la commune et transmis à COTELUB, en vue de passer un marché public mutualisé qui doit permettre de réaliser des économies d'échelle.

Face au problème des véhicules qui endommagent les barrières de séparation du parking Coignet, engendrant des frais élevés, la mise en place de barrières plus solides va être étudiée.

L'exposition de dessins organisée par l'association Art d'Ansois, qui regroupait 20 exposants dont 5 photographes, a connu un vrai succès, les remontées sont toutes très positives.

Réunion du Groupement des agriculteurs (GDA) à Sannes. La présidente de la Chambre d'agriculture a fait une intervention portant notamment sur l'installation de panneaux photovoltaïques et sur les problèmes d'irrigation. L'état des nappes phréatiques a été évoqué, ainsi que l'avancement de l'irrigation du canal de Provence pour lequel la commune d'Ansois n'a pas été citée. Il a été rappelé que pour pouvoir acheter des produits phytosanitaires, les agriculteurs doivent maintenant obtenir une certification Certiphyto après une formation d'une journée. Un point particulier a été fait sur la flavescence dorée qui se propage sur les vignes. La seule solution étant d'arracher le pied et le brûler.

- REUNION DU 27 JUIN -

Aide sociale

Une allocation de 65 € est versée à l'association Sud Luberon solidarités. Elle couvre les frais de repas des mois d'avril et mai pour un enfant ukrainien scolarisé à Ansois.

Groupement de commandes

Créé par COTELUB pour passer conjointement un ou plusieurs marchés publics, il concerne dans un premier temps la fourniture de matériels et la maintenance informatiques, les fournitures administratives, les

prestations de veille et de montage de dossiers de demandes de subventions et financement. La commune n'est pas tenue de participer à l'ensemble des marchés proposés.

Retenue partielle de caution

L'état des lieux réalisé à la sortie de l'ancienne locataire du local de boulangerie situé place de la Vieille Fontaine a fait apparaître des dégradations nécessitant 748 € de travaux. Cette somme est retenue sur la caution.

Points divers

Le bilan des consommations de fluides (gaz, électricité, eau) en 2022, élaboré par les Services énergétiques durables en Luberon (SEDEL) du Parc du Luberon, confirme que l'école est de loin notre plus gros poste en termes de consommations énergétiques. Là sont à attendre les plus grosses économies. Des mesures vont être prises en complément de la baisse d'intensité de l'éclairage public la nuit et des changements de luminaires sur l'ensemble de la commune.

Un marché à procédure adaptée (MAPA) en vue du programme "voirie 2023" est en cours d'élaboration.

Le Canal de Provence créera les bassins en 2026 et l'eau n'arrivera à Ansouis qu'en 2030. M. le maire a demandé à COTELUB de participer au financement de l'extension des réseaux d'irrigation.

Le CCFF compte 2 nouveaux volontaires cette année et a bénéficié d'une journée de formation avec la participation d'un pompier professionnel. Il déplore la présence de véhicules à moteur dans les Patis.

Cet été la Garde régionale forestière en Luberon compte 26 membres. Ils communiquent sur les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs, alertent sur un éventuel départ de feu, participent à la sensibilisation des visiteurs, les informent sur l'offre touristique locale. Les gendarmes patrouillent eux aussi et verbalisent en cas de non-respect de la réglementation (135 €).

Des panneaux interdisant la baignade ont été posés dans l'eau de l'étang de la Bonde. Le plan d'eau appartenant au propriétaire du camping, cela lui permet de se couvrir en cas d'accident. COTELUB sera relancé au sujet du manque d'éclairage au niveau du passage piéton en face du parking.

- REUNION DU 31 AOÛT -

Urbanisme

Groupe Verlainne / Pierre Lamy – Chemin du Long Bosquet – Panneaux photovoltaïques – Déclaration préalable du 04/07
Dominique Lafeuillade – Chemin des Ecoliers – Régularisation d'une piscine – Déclaration préalable du 08/08
Christian Millet – Chemin de Sannes – Régularisation d'une piscine – Déclaration préalable du 09/08
Alpes Energies Nouvelles / Régine Solliers – Chemin du Long Bosquet – Panneaux photovoltaïques – Déclaration préalable du 10/08
Bernard Bayon de Noyer – RD 56 Précoutaou – Isolation thermique par l'extérieur – Déclaration préalable du 21/08

Fonds de solidarité pour le logement

Ce dispositif vise à permettre à toute personne ou famille en difficulté d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir. Il est abondé par le Conseil Départemental, l'État, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités. Le montant des participations est calculé par type d'aide et au prorata du nombre d'habitants. En 2022, pour les bénéficiaires de la commune d'Ansouis, le montant de l'aide s'élevait à 700 €. Pour 2023, le montant de la participation calculé pour la commune s'élève à 436,60 €.

Fonds d'aide aux jeunes

Ce dispositif en faveur des jeunes de 18 à 25 ans en difficulté, habitant le département, favorise leur insertion sociale et professionnelle. Face à des besoins urgents, il leur apporte des secours temporaires. 527 jeunes Vauclusiens ont bénéficié d'une aide financière en 2022. Ce fonds est majoritairement financé par le Département, mais Ansouis versera une participation forfaitaire de 200 €.

Tarification des salles communales

Elle est remise à jour pour les associations, en fonction de leur fréquence d'utilisation. Un dossier sera à compléter et à retourner en mairie en avant le 31 janvier, faute de quoi aucune salle ne sera mise à disposition durant l'année. Pour

tout prêt ponctuel ou pour les assemblées générales, une demande écrite doit être remise 1 mois avant.



Ressources humaines

Un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps partiel est transformé en emploi à temps plein. Par ailleurs, en accord avec le comité social territorial du Centre de gestion de Vaucluse (CDG84), la municipalité octroiera pour Noël des chèques cadeaux aux agents actifs. Le montant choisi, 183 €, n'excèdera pas 5 % du montant du plafond de la sécurité sociale conformément à la directive de l'URSSAF.

Déontologie

Une convention est signée avec le CDG84 pour assurer une mission d'assistance et de conseil sur les principes déontologiques applicables aux élus.

Points divers

Il est proposé de mettre à l'étude une vidéoprotection des deux entrées du cimetière, celui-ci faisant parfois l'objet de vols et de vandalisme.

Le 09 août a eu lieu la visite de réexpertise d'Ansouis dans le cadre des Plus beaux villages de France. 37 critères étudiés pour conserver ce label. Le maire a d'abord reçu les représentants de l'association et leur a détaillé les réalisations des 10 années passées et les projets en cours. Seuls les gouttières, portes et volets en PVC ont désagréablement surpris les représentants lors de leur visite.

L'école accueillera 92 enfants à la rentrée. Plusieurs portes intérieures ont été changées et la cour revégétalisée à un franc succès.

État des lieux de l'habitat de la commune. Un relevé du bâti dégradé a été établi dans le cadre d'une action conduite par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH), dont la mission est d'améliorer l'état du parc de logements privés. Elle encourage les travaux de rénovation et réhabilitation en accordant des aides financières aux propriétaires occupants modestes.

Étude d'une plainte des riverains de la piste de DFCI des Patis suite au creusement d'une tranchée d'écoulement des eaux.

Les propriétaires n'ont pas à intervenir sur la piste : c'est au syndicat mixte forestier qu'incombent les travaux.

Le stop situé au croisement de la D37 et de la D56, à l'angle de l'école, est dangereux. Les automobilistes marquent rarement l'arrêt et les véhicules stationnés le long du bâtiment gênent la visibilité. Au regard de cette dangerosité, une place de stationnement va être supprimée et des plots seront installés pour empêcher de se garer sur le trottoir.

Des devis seront sollicités pour la réfection de l'esplanade devant le monument aux morts, en calades ou béton désactivé.

- REUNION DU 26 SEPTEMBRE -

Urbanisme

Sophie Allemand – Chemin de St-Estève – Extension annexe piscine – Déclaration préalable du 06/09

Clémentine Marais – Chemin de la Bastide Neuve – Panneaux photovoltaïques – Déclaration préalable du 06/09

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La loi de finances 2023 a revu les critères de définition des communes faisant face à des difficultés d'accès au logement. Une liste en a été établie par décret et Ansouis fait désormais partie de ces « zones tendues ». La commune dispose donc d'un levier fiscal supplémentaire avec la possibilité d'instituer une majoration comprise entre 5% et 60% de la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation (THRS). Le conseil opte pour une majoration de 5%.

instauration du changement d'usage et d'une procédure d'enregistrement pour les meublés de tourisme

Le décret évoqué précédemment permet à 3 697 communes d'instituer le changement d'usage et la procédure d'enregistrement pour les meublés de tourisme. Ceci afin de lutter contre la très forte croissance de ces locations qui entraîne, au quotidien, des nuisances pour le voisinage ainsi qu'une diminution sensible de l'offre locative privée et un surenchérissement du coût des logements.



Avant de pouvoir transformer un logement en meublé de tourisme, une autorisation préalable du maire sera désormais nécessaire. Louer un local meublé destiné à l'habitation

de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile constitue un changement d'usage (article L. 631-7 du code de la construction et de l'habitation). Le changement d'usage n'est autorisé qu'à titre provisoire (pour la durée d'occupation) et personnel (au demandeur). La procédure déclenche un numéro d'enregistrement pour toute location touristique, qu'il s'agisse de la résidence principale ou secondaire. Ce numéro est à publier dans chaque annonce et les plateformes intermédiaires (Airbnb, Abritel, Booking...) ont l'obligation de

déconnecter toute offre qui ne le contiendrait pas.

Cette procédure (changement d'usage et numéro d'enregistrement) est applicable dès la première nuitée et sur tout le territoire de la commune à compter du 01 janvier 2024. Tout loueur qui ne respectera pas ces nouvelles obligations sera passible d'une amende.

Vidéo-protection urbaine

Fourniture et installation font l'objet d'un plan de financement et d'une demande de subvention au Conseil régional.

Points divers

La révision de la charte du Parc est finalisée et sera envoyée aux instances référentes. Seules 7 communes, dont Ansouis, ont contribué à son écriture définitive.

Les panneaux d'interdiction de circulation aux véhicules à moteur installés par le Syndicat mixte forestier ont été volés 2 jours après leur installation...

Interrogation sur un refus de permis de construire en zone agricole. M. le maire rappelle le circuit de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme : c'est COTELUB qui instruit les dossiers, qui sont ensuite transmis en préfecture pour un contrôle de légalité.

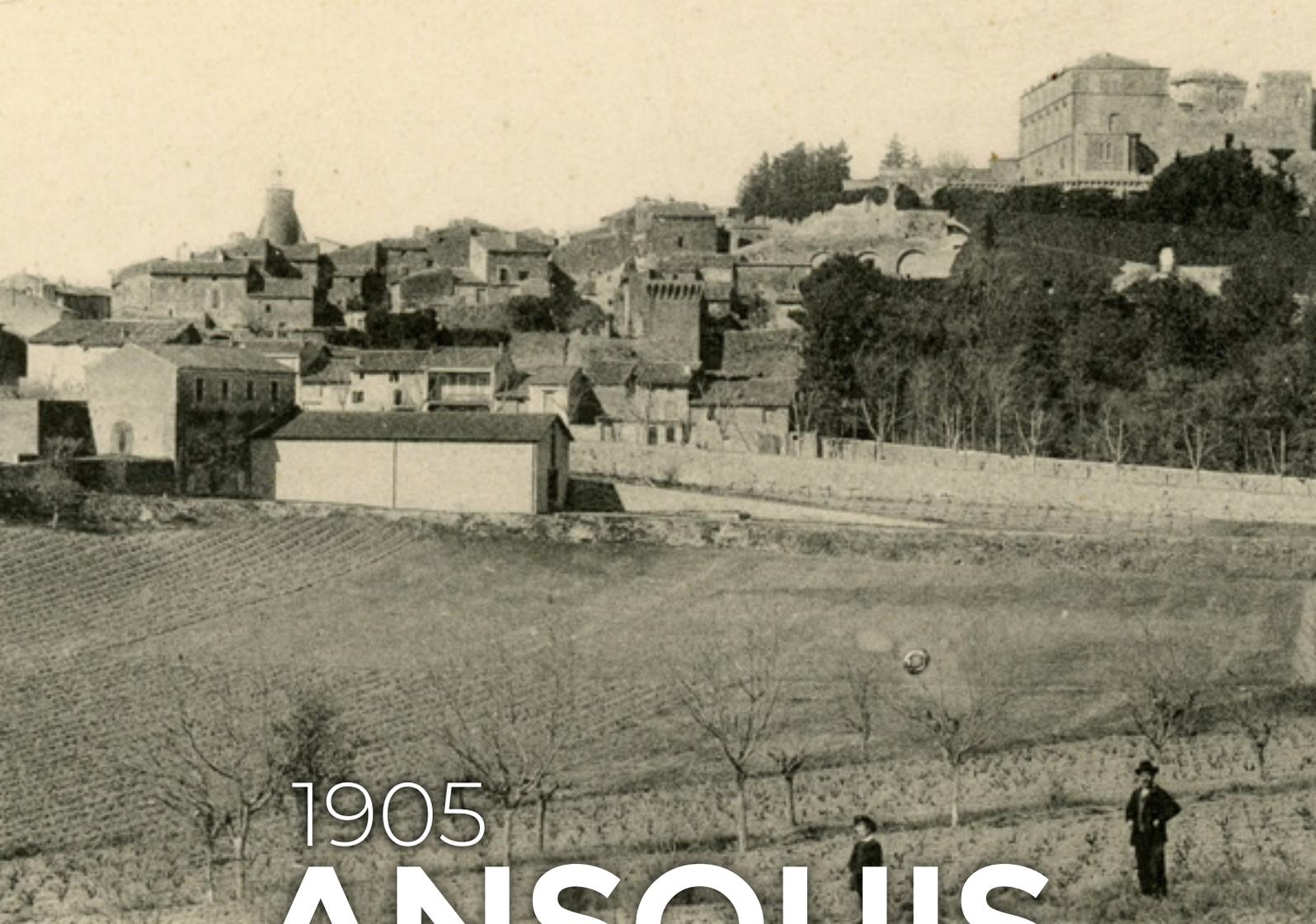
Excellente fréquentation touristique durant tout l'été, y compris jusqu'à la fin septembre. Les visiteurs sont ravis de leur visite du village dont ils apprécient la propreté, la paix et la tranquillité mais déplorent parfois la saleté des WC publics. La commune va installer prochainement des toilettes autonettoyantes place de la Vieille fontaine puis au parking Coignet.

Le SIVOM Durance Luberon cumule environ 3 millions d'€ d'impayés depuis l'an 2000, essentiellement de la part de particuliers. Cela concerne 6% des factures d'eau et 7% des factures d'assainissement. Peu de recouvrements sont possibles car il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul huissier de recouvrement dans le Vaucluse contre 7 en 2010.

Le télé-relevé des compteurs d'eau progresse dans le secteur ; Puyvert est maintenant totalement équipé ainsi que 2 000 logements à Pertuis.

Suite au réexamen de la commune, Ansouis conserve sans réserve le label des Plus beaux villages de France. Sur 15 votants, tous ont voté pour. 2 nouveaux villages ont obtenu le label : Entrevaux (04) et Saorge (06).

Le 12 octobre, lancement des études pour la rénovation du mobilier de l'église Saint-Martin. La messe sera maintenue tous les dimanches pendant les travaux



1905
ANSOUIS
2023

